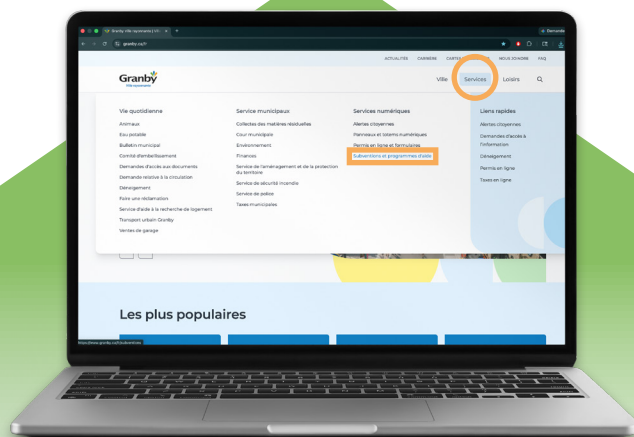


Pour remplir le formulaire,
rendez-vous au granby.ca, à
la section « **Services** »,
« **Subventions et programmes d'aide** »
et sélectionnez
« **Programme d'aide
à la rénovation écologique** »



Division permis et inspections

87, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2T8

renoecologique@granby.ca

Renseignements : 450 361-6001

Ces informations ne peuvent se substituer
aux règlements municipaux en vigueur.



SUBVENTION

Programme d'aide à la rénovation écologique



Division des communications | Avril 2026
Imprimé sur du papier 100 % recyclé

La Ville de Granby désire devenir une ville modèle engagée dans la gestion et le développement durable de son territoire.

Pour ce faire, elle encourage la réalisation de travaux de rénovation résidentielle afin d'améliorer la performance énergétique des habitations et de réduire leur consommation d'énergie. Par exemple, en améliorant l'isolation ou l'étanchéité du bâtiment, en remplaçant des portes et des fenêtres ou un système de chauffage au mazout ou en installant des systèmes mécaniques tels qu'une thermopompe.

Les fuites d'air d'une maison peuvent en moyenne représenter jusqu'à 20 % des pertes de chaleur, voire 40 % dans le cas d'une vieille maison. Cela peut représenter jusqu'à 300 \$ de plus par année sur votre facture d'électricité.



DEMANDE DE SUBVENTION

Bonification de **Chauffez vert**

- Vérifiez votre admissibilité au programme **Chauffez vert** sur le site Web du programme.
- Réalisez les travaux et obtenez votre chèque de subvention du programme **Chauffez vert**.
- Formulez votre demande d'aide en utilisant le formulaire à cet effet.

Bonification de **Rénoclimat**

- Vérifiez votre admissibilité au programme **Rénoclimat** sur le site Web du programme ou composez le **1 800 266-0008** pour qu'un spécialiste procède à une première évaluation énergétique de votre habitation.
- Réalisez les travaux et obtenez votre chèque de subvention du programme **Rénoclimat**.
- Formulez votre demande d'aide de la Ville en utilisant le formulaire à cet effet.

Bonification d'**Initiative canadienne pour des maisons plus vertes**

- Vérifiez votre admissibilité au programme **Initiative canadienne pour des maisons plus vertes** sur le site Web du programme.
- Réalisez les travaux et obtenez votre chèque de subvention du programme **Initiative canadienne pour des maisons plus vertes**.
- Formulez votre demande d'aide de la Ville en utilisant le formulaire à cet effet.

Bonification de **LogisVert**

- Vérifiez votre admissibilité au programme **LogisVert** sur le site Web d'Hydro-Québec : hydroquebec.com.
- Réalisez les travaux et obtenez votre chèque de subvention du programme **LogisVert**.
- Formulez votre demande d'aide de la Ville en utilisant le formulaire à cet effet.

Description de l'aide financière de la Ville de Granby

- 25 % du montant de la ou des subventions obtenues d'un des programmes admissibles, jusqu'à un montant maximal de 500 \$ par habitation, pour l'ensemble des demandes.

Conditions du programme

- Le bâtiment dans lequel les travaux sont exécutés doit être situé à Granby et être une habitation résidentielle.
- La demande doit être faite par le propriétaire de l'unité d'évaluation visée par les travaux ou sa représentante ou son représentant dûment autorisé, ou une ou un locataire de l'unité d'évaluation dans laquelle un appareil écoénergétique est installé.
- Le ou la propriétaire doit avoir obtenu un permis de la Ville si la nature des travaux de rénovation réalisés le requiert.
- La requérante ou le requérant doit aussi avoir en sa possession le rapport final d'évaluation énergétique dans le cas des programmes **Rénoclimat** et **Initiative canadienne pour des maisons plus vertes** le cas échéant.
- Les travaux doivent être terminés et la requérante ou le requérant doit avoir en sa possession le chèque de la subvention du programme admissible, libellé à son nom.
- Le formulaire de demande d'aide financière doit être transmis au cours de l'année d'émission du chèque de subvention ou, au plus tard, le 1^{er} juillet de l'année suivante.

